



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes
Secrétariat d'Etat chargé des Personnes Handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion*

La Secrétaire d'Etat

Paris, le 25 septembre 2014

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les membres du CNCPH,

J'ai présenté au Conseil des Ministres de ce matin l'ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

L'ordonnance sera publiée au Journal Officiel d'ici quelques jours. Elle entrera ainsi en vigueur. Les premiers décrets d'application suivront ainsi que le formulaire Cerfa qui sera nécessaire pour déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Je lance dès aujourd'hui une vaste campagne d'information sur cette réforme de l'accessibilité pour que tous les acteurs concernés soient informés de la procédure à suivre. Je l'ai voulue la plus simple possible. Un site internet dédié est ouvert : www.accessibilite.gouv.fr

Pour la très grande majorité des établissements recevant du public, les agendas d'accessibilité programmée seront d'une durée de 1 à 3 ans. Cette réforme va donc amplifier très rapidement la mise en accessibilité de notre société. Elle s'impose et devient urgente pour que nous n'attendions pas une décennie supplémentaire. Nous le savons tous, cette accessibilité est la condition de l'autonomie, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les associations du CNCPH ont largement été mises à contribution dans l'élaboration de cette réforme, je tiens à saluer la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous. Je sais aussi pouvoir compter sur votre vigilance et votre détermination pour veiller avec le gouvernement à la bonne mise en œuvre de cette ordonnance.

De nouveaux chantiers vont s'ouvrir et nous réunir dans les prochaines semaines : la préparation de la prochaine conférence nationale du handicap, la remise au gouvernement de plusieurs rapports parlementaires (accessibilité électorale, accessibilité téléphonique, accompagnement tout au long du parcours professionnel) - rapports dont vous vous saisissez -, ainsi bien sûr que le suivi des décisions du comité interministériel du handicap.

En comptant à nouveau sur votre participation, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

Ségolène NEUVILLE